

Image not found or type unknown



Commercialisation de l'alcool

Par **yabon94**, le **21/07/2008** à **22:56**

Est-il permis de vendre de l'alcool de façon ambulatoire (pas dans un magasin)? faut-il une autorisation? si oui laquelle et comment fait-on pour se la procurer? Doit-on payer des taxes? Quelle sont les conditions pour ce type de vente? Merci d'avance pour la réponse.

Par **Patricia**, le **27/07/2008** à **12:26**

Après toutes les nouvelles mesures prises par R. Bachelot concernant les stades et les stations service sans oublier les spots publicitaires de sensibilisation contre l'alcool... Votre question est le monde à l'envers...